



CONTINUOSISTES CONTINUES WWW.ffmoto.org

Date de début : 28/04/2013 Date de fin : 28/04/2013 N° d'inscription FFM : 852

Lieu : circuit de motocross de fublaines

Moto-Club : Ligue motocycliste d' Ile de France N° d'affiliation : 9903

Nom de l'Organisateur Technique : CAILLE laurent

Adresse : cour villarceau bp 50 77150 LESIGNY

e-mail: liguemoto.idf@wanadoo.fr Téléphone: 01.60.02.03.60

Site Internet: www.liguemoto-idf.org

ARTICLE I - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

michel BINET	Licence N° 003989
alain LEPETIT	Licence N° 015433 /
henry CLERQUIN	Licence N° 001195 /
hubert FLEURY	Licence N° 078235 -
fernand EON	Licence N° 041283 -
Me daniele FABIEN	Licence N° 009879
jean pierre szurupow	Licence N° 139659~
	michel BINET alain LEPETIT henry CLERQUIN hubert FLEURY fernand EON Me daniele FABIEN jean pierre szurupow

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIE

MX Féminin:

PlaquesNuméro noir sur fond blanc (Classes 3 & 4) & Numéro blanc sur fond noir (Classe 2)

Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 80 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime	Place	Prime
ler	38 €	6e	15 €	He	10€	16e	5€
2e	33 €	7e	14 €	I2e	9 €	17e	4 €
3e	30 €	8e	13 €	13e	8 €	18e	3 €
4e	27 €	9e	12 €	14e	7€	19e	2 €
5e	24 €	I0e	11 €	MAISE	106€	20e	I€

Fédération Française de Motocyclisme - Direction des Sport et de la Réglementation LISTE.

Règlement Particulier du Championnat de Propie de Motocross MX Feminin 2013

B.P. 50 - 77150 LÉSIGNY Tél.: 01 60 02 03 60 Fax: 01 60 02 03 71





ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical dr mauro COLETTA

Nombre d'ambulances 2

Hôpital le plus proche...... MEAUX

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit circuit de la côte rotie

Ville la plus proche...... FUBLAINES

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur de la ligne droite de départ. 100m

Nombre de poste de Commissaires de piste 17

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais 48 Motos 40 Capacité en manche . . . Motos

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.







HORAIRE FUBLAINES - 2013

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ TROPHEE DE FUBLAINES TROPHEE YAMAHA ESSONNE MOTOS

8h50	Mise en place des services de sécurité et Commissaires		
09:00:00	Entrainement Championnat de France Feminin	20 mn	00
09:30:00	Entrainement Trophée de Fublaines	20 mn	00
09:55:00	Entrainement Trophée Yamaha Essonne Motos	20 mn	00
0:20:00	Entracte	20 mn	00
	Mise en place des services de sécurité et Commissaires		
10:45:00	Essais Chrono Championnat de France Feminin	20 mn	00
11:10:00	Test de Départs Championnat de France Feminin	5 mn	00
11:20:00	Essais Chrono Trophée de Fublaines	20 mn	00
11:45:00	Essais Chrono Trophée Yamaha Essonne Motos	20 mn	00
2:10:00	Repas		0:
	Mise en place des services de sécurité et Commissaires		
13:45:00	1ére Manche Trophée de Fublaines	20 mn + 1T	0
14:15:00	1ére Manche Championnat de France Feminin	15 mn + 1T	0
14:45:00	1ére Manche Trophée Yamaha Essonne Motos	15 mn + 1T	0
15:10:00	Entracte	15 mn	0
	Mise en place des services de sécurité et Commissaires		
15:25:00	2éme Manche Trophée de Fublaines	20 mn + 1T	0
15:55:00	2éme Manche Championnat de France Feminin	15 mn + 1T	0
16:25:00	2éme Manche Trophée Yamaha Essonne Motos	15 mn + 1T	0
16:50:00	Entracte	15 mn	0(
	Mise en place des services de sécurité et Commissaires		
17:05:00	Course à l'Americaine Trophée de Fublaines		0
17:30:00	3ème Manche Championnat de France Feminin	15 mn + 1T	0
18:00:00	Remise des Coupes	_	